

Vivre harmonieusement la ruralité

en Condroz et en Famenne



Dessins : Julien Englebert
Relectrice : Pépité-Corn - Nathalie Paquet

Editeurs responsables : Le GAL Pays des Tiges et Chavées
(Rue de la Pichelotte 9D à 5340 Gesves) et le GAL Condroz-Famenne
(Rue d'hubinne 25 à 5360 Hamois)

Vivre
harmonieusement
la ruralité
en Condroz et en Famenne



Bienvenue !

Si vous lisez ces lignes, c'est que vous vivez dans la commune d'**Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey ou Somme-Leuze**.

Vous êtes né(e) ici ou vous êtes arrivé(e) plus ou moins récemment. Vous travaillez dans une entreprise de notre région ou vous exercez votre profession plus loin. Peut-être même travaillez-vous directement notre terre du Condroz ou de la Famenne en tant qu'agriculteur ou agricultrice.

Chacune et chacun de nous pourrait en tout cas raconter de nombreuses histoires sur nos villages que nous apprécions tant... et qui changent. Les quartiers résidentiels se multiplient, les machines agricoles sont plus imposantes, les zonings accueillent davantage d'entreprises, le trafic se densifie.

Pourtant une certitude nous rassemble : nous aimons notre campagne et nous voulons y vivre ensemble de la manière la plus harmonieuse possible.

Ce n'est pas toujours évident. C'est pourquoi des groupes de citoyens, d'agriculteurs, d'élus et d'associations des communes citées ci-dessus se sont rassemblés pendant plusieurs mois. Ils et elles ont discuté pour créer un outil qui nous aide à mieux comprendre les réalités des uns et des autres.

C'est cet outil que vous tenez entre vos mains. L'objectif est de mieux faire connaître la vie rurale qui est en perpétuelle évolution.

Que découvrirez-vous dans ce dépliant ?

Des réponses à des questions, comme

«**Comment les habitants de la campagne peuvent-ils protéger leur environnement ?**»,

«**Pourquoi les agriculteurs travaillent-ils le dimanche ou la nuit ?**»,

«**Comment se partager la route entre véhicules agricoles et voitures ?**» ;

Des explications sur le tissu économique, le respect de l'environnement, la mobilité, le patrimoine paysager, le rythme des travaux agricoles.

En parcourant ce document, nous vous invitons aussi à vous engager à respecter quelques principes. Il s'agit finalement d'une charte qui repose sur l'engagement volontaire de chacun. Toutefois, elle ne se substitue pas au règlement général de police administrative de votre commune¹ ni aux autres législations existantes.

Mais n'oubliez pas : la meilleure manière de comprendre ce qui nous entoure reste la rencontre. Alors n'hésitez pas à aller parler avec vos voisins.

Nous en sommes convaincu(e)s : avec un peu d'information, de bon sens, de bonne volonté et beaucoup de convivialité, il est possible de construire collectivement les conditions du mieux vivre ensemble !

Bonne lecture,

Les agriculteurs et agricultrices, les représentants des Commissions Locales de Développement Rural (CLDR), la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), les Groupes d'Action Locale (GAL Pays des Tiges et Chavées et GAL Condroz Famenne), les élus communaux des communes du Condroz

¹ Les Règlements généraux de police sont disponibles sur le site Internet de votre commune (les coordonnées se trouvent à la dernière page) ou sur le site www.police.be via l'onglet « Localisez votre commune ».

Le Condroz et la Famenne, un tissu économique riche

L'activité économique, ce n'est pas uniquement en ville. Nos campagnes accueillent aussi un écosystème économique fort qui améliore notre cadre de vie. Commerces de proximité, Horeca, secteur culturel, agriculture, activités artisanales : tous ces acteurs participent à l'animation et à la convivialité dans nos villages. Il s'agit souvent d'emplois non délocalisables.

8 De la fourche à la fourchette grâce à nos agriculteurs

Nous sommes toutes et tous liés aux agriculteurs et maraîchers à travers l'alimentation. Grâce à eux, pommes de terre, céréales, betteraves, légumes, lait et viande atterrissent dans nos assiettes, transformés en frites, pain, sucre, soupe, fromages, saucisses...

Une ferme, c'est également une entreprise qui doit fonctionner pour obtenir une rentabilité. Hier comme aujourd'hui, de nombreuses familles doivent pouvoir en vivre.

Le saviez-vous ?

L'agriculture a changé au fil des décennies. Aujourd'hui, être agriculteur signifie être à la fois agronome, mécanicien, vendeur, comptable, météorologue, statisticien, transformateur... et même parfois un peu sociologue. On est loin de l'image du fermier aux champs ou dans ses étables. Aujourd'hui, le travail administratif occupe aussi une partie importante de son temps.

Vendre en direct des produits locaux diminue le nombre d'intermédiaires, valorise le travail local tout en favorisant une réduction de la pollution (moins de transport des marchandises, moins d'emballages...).

Et puis, cela crée du lien entre commerçants et consommateurs.



Pour faire le plein de bons produits locaux, rendez-vous sur www.moncondroz.be

Que peut-on récolter sans être agriculteur ?

Le glanage est autorisé. Mais au préalable, il est vivement conseillé de demander l'accord de l'agriculteur pour être sûr que la récolte est bien terminée. C'est également le cas pour la cueillette de champignons dans les prairies ou dans les bois. L'accord du propriétaire est nécessaire sur un terrain privé.

Attention ! Il y a une différence entre le glanage (qui consiste à passer après les récoltes, uniquement à la main) et la cueillette dans les cultures où la récolte n'a pas encore eu lieu (carottes, maïs, fleurs de tournesol...) qui elle est interdite.



Des communes avec un patrimoine paysager, naturel et bâti

Dans nos communes, la campagne est multifonctionnelle. L'espace se partage entre terres agricoles, zones d'habitat, forêts, monuments historiques, production d'énergie, zones de détente touristique, zones d'activité économique... La campagne s'est adaptée à ces différents usages tout en gardant ses spécificités paysagères où alternent des crêtes (les tiges) et des vallées (les chavées).

balisées, aires de pique-nique insolites et en bois local, trois des plus beaux villages de Wallonie, grottes, châteaux, fermes... ainsi que toute une série d'événements pour les mettre en valeur. Habitants, visiteurs, touristes, nous devons tous respecter ces lieux pour que notre territoire demeure attrayant.

Curieux d'en savoir plus ?

Rendez-vous dans votre syndicat d'initiative ou sur le site de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne : www.destinationcondroz.be

Découvrons le Condroz et la Famenne

Nos 7 communes regorgent de richesses touristiques : promenades



Protégeons ce patrimoine

Les habitants et agriculteurs sont tous les architectes de nos paysages chacun à leur niveau.

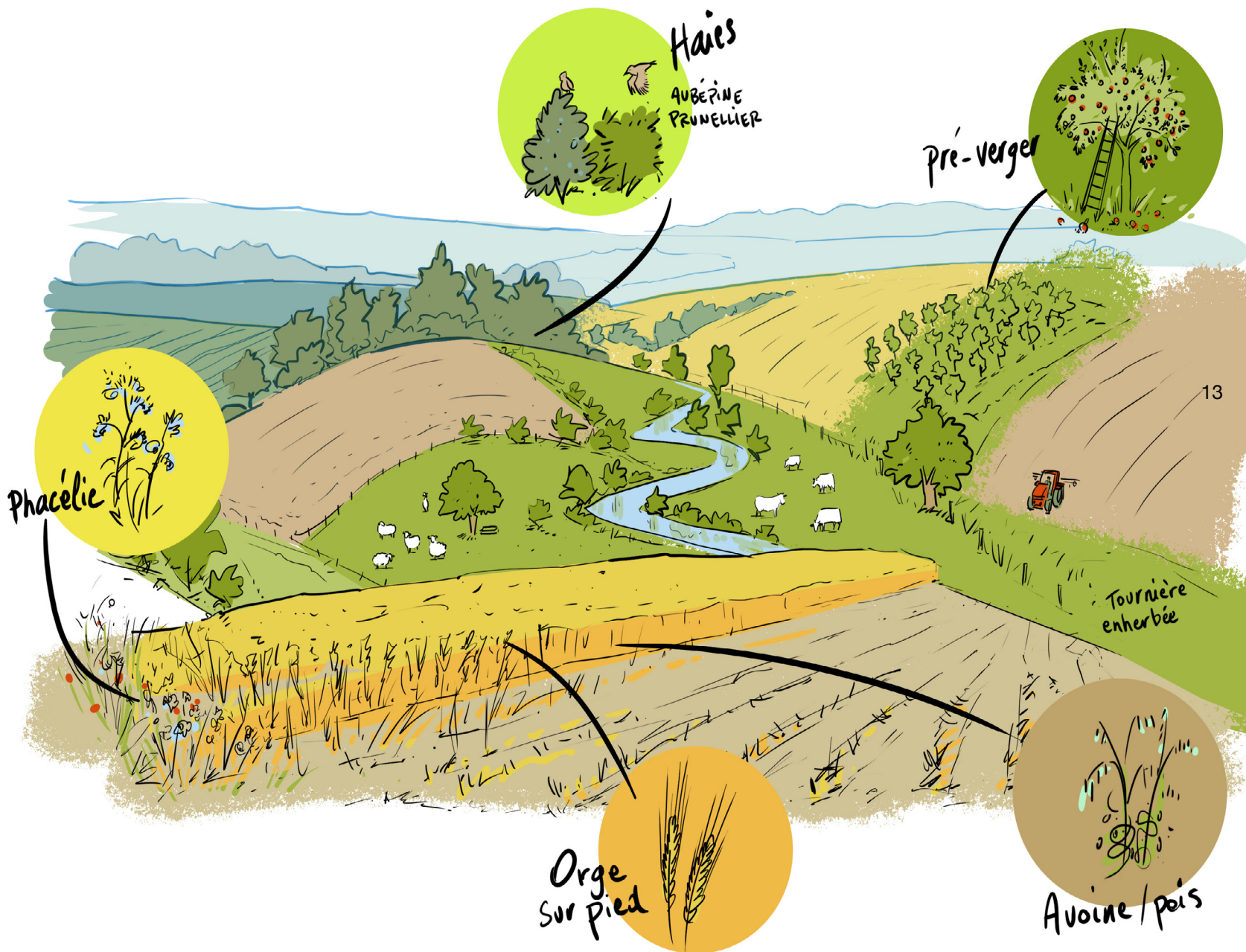
Vous avez peut-être déjà vu des bordures de culture remplacées par des bandes d'herbe, des prairies fauchées plus tardivement, voire pas du tout, des champs fleuris, des mares, des haies, des variétés de plantes particulières, ou encore des races locales anciennes d'animaux.

Pour agir en faveur de l'environnement et du climat, les agriculteurs peuvent mettre en place des «mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)» issues de la politique européenne :

✓ L'agriculteur s'engage pour 5 ans, par exemple à favoriser la biodiversité dans les champs et les prairies, réduire l'érosion, diminuer fortement l'impact climatique des pratiques agricoles, entretenir les haies et les vergers...

✓ En suivant des cahiers des charges très stricts, l'agriculteur reçoit une indemnité en compensation des pertes de production engendrées par ce service à la collectivité.

Les autres habitants de la campagne ont aussi un rôle à jouer : ils peuvent participer à des projets en faveur de la biodiversité et des paysages, comme la plantation **de haies**, des **opérations de sauvetage des batraciens**, la **réhabilitation de plans d'eau**...



Des communes qui respectent l'environnement

Promenons-nous dans les bois...

Savez-vous pourquoi il est interdit de se balader en-dehors des chemins et des sentiers ?

Dans les bois, on risque de déranger les animaux (par exemple, lors des naissances au printemps), d'écraser des plantes, des champignons... bien utiles à la biodiversité.

Dans les champs, on risque de piétiner les cultures de l'agriculteur et détruire le travail de toute une année.

Quelques règles pour les promeneurs

- ✓ Restons sur les sentiers balisés et chemins de promenade ouverts à la circulation du public.
- ✓ Consultons les panneaux placés aux entrées des bois pendant les périodes de chasse (1^{er} octobre au 31 décembre) ou les calendriers de chasse téléchargeables sur le site des communes.
- ✓ Pour éviter un passage difficile ou pour raccourcir notre promenade, demandons toujours l'autorisation avant de rentrer dans une prairie.
- ✓ Un chemin est envahi par la végétation ? Au lieu de passer dans

une propriété privée, avertissons le service environnement de la commune qui prendra en charge l'entretien du chemin.

Propriétaires et locataires d'un terrain traversé par un chemin ou un sentier

Ne plaçons pas d'écrêteaux ou d'obstacles physiques empêchant les marcheurs d'y accéder et cultivons à distance raisonnable des bords des sentiers.

Plus d'infos sur l'entretien, l'usage et la législation relative aux sentiers et chemins : www.tousapied.be

À la campagne, tant d'animaux à respecter

Les animaux nous entourent, leur bien-être et leur respect est l'affaire de toutes et tous.

La faune sauvage

Respectons sa tranquillité en nous promenant sur les sentiers dans les bois, et gardons nos chiens en laisse.

Les animaux d'élevage

Les bovins ou équidés ont des réactions parfois imprévisibles. Ils risquent aussi de fuir si les barrières

restent ouvertes... Quand le bétail emprunte les chemins et sentiers en toute légalité, soyons patients et prudents.

Les animaux domestiques

Ils peuvent être effrayés par les bruits notamment des feux d'artifice. Soyons attentifs lors de l'organisation de soirées, par exemple en utilisant des feux d'artifice dits «silencieux».



Gardons un cadre de vie propre et agréable

Pourquoi les déchets sont-ils dangereux pour la nature ?

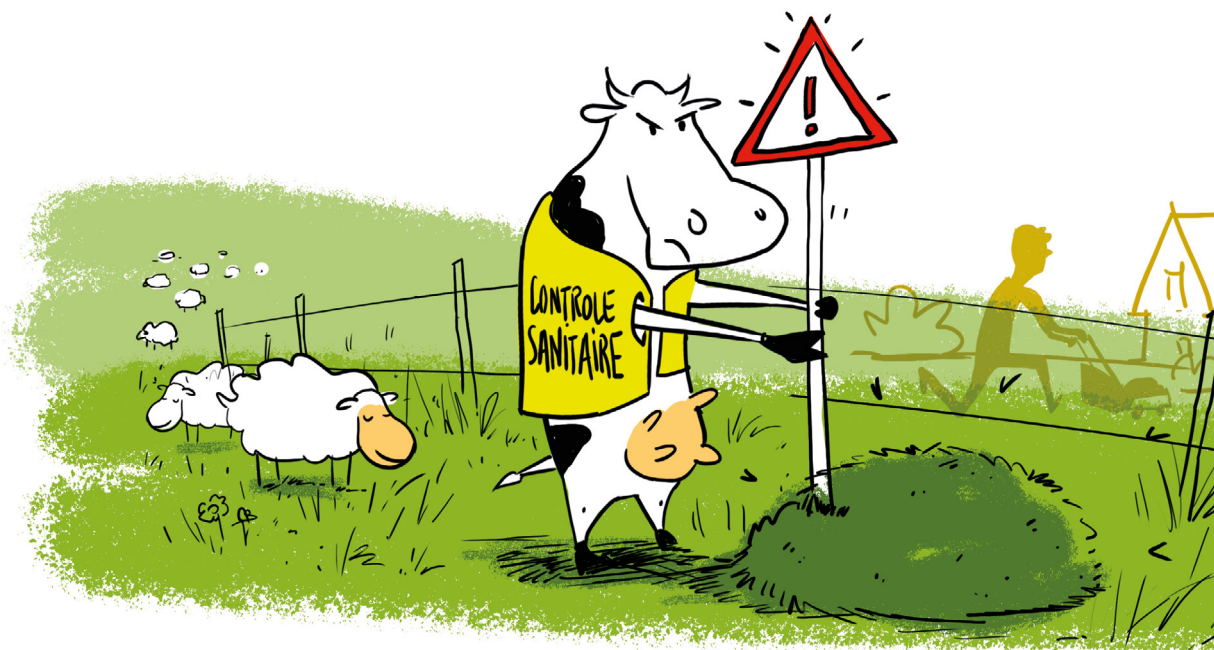
Certains déchets mettent des centaines d'années à se dégrader, ils polluent longtemps le sol ou l'eau. Ils représentent un coût pour la société. C'est pourquoi la Wallonie prévoit des amendes conséquentes en cas d'abandon de débris dans la nature.

Plus d'infos sur : www.moinsdedechets.wallonie.be

Dans les prairies et les champs, si les déchets se retrouvent dans l'alimentation d'animaux, ils peuvent blesser leur système digestif et entraîner des conséquences mortelles. Les déchets abîment aussi les machines agricoles lors de la récolte des foins, des céréales...

Promeneurs : Gardons nos déchets jusqu'à la prochaine poubelle ou reprenons-les jusqu'à notre domicile.

Riverains : Ne déversons pas nos déchets ménagers ou déchets verts aux abords des chemins, des champs... ni ailleurs dans la nature. Amenons-les au Recyparc. Participons aux opérations de nettoyage ou devenons ambassadeurs de propreté en ramassant les déchets tout au long de l'année.



16

Relie les déchets aux durées...



1 MOIS 6 SEMAINES
 450 ANS
 4000 ANS 50 ANS
 3 ANS

Réponses: Papier : 6 semaines, pomme : 1 mois, conservé, conserve : 50 ans, mégot : 3 ans, verre : 4000 ans, plastique : 450 ans

17

Vous avez des tontes de pelouses ?

Certains pensent qu'en les jetant sur le tas de fumier voisin, ils constitueront un bon engrais. Ce n'est pas le cas : l'art du compost est complexe. Un tas de fumier est différent d'un compost collectif.

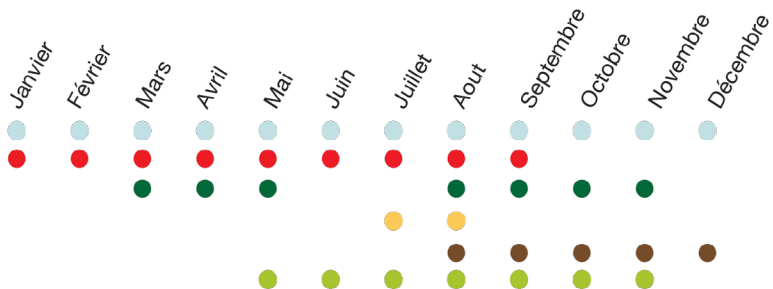
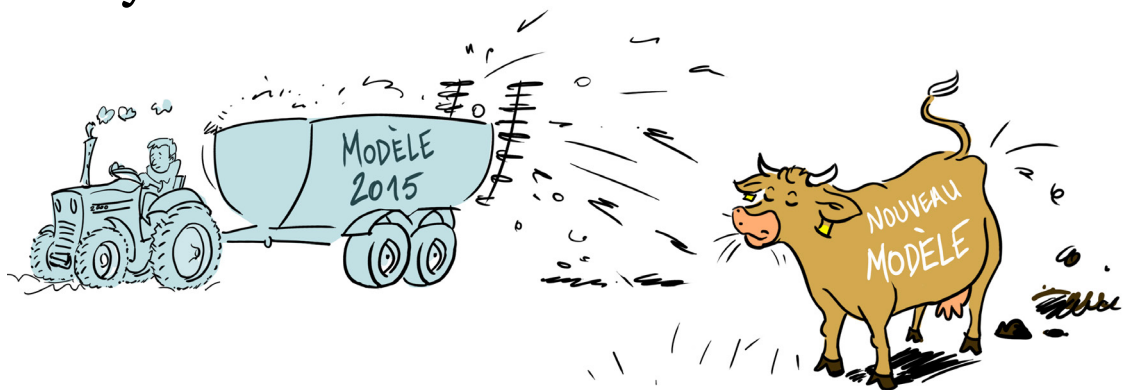
Les tontes de pelouse sont généralement nocives voire toxiques pour les animaux. C'est pourquoi elles ne doivent pas non plus être déposées aux abords des prairies.

Vous avez donc le choix de les déposer au Recyparc ou de les composter directement chez vous.

Envie de découvrir comment réaliser votre propre compost ?

Consultez le guide du compostage sur www.environnement.wallonie.be

Des communes qui vivent au rythme des saisons



- Traite, nourrissage, soins aux animaux
- Epandage engrais
- Semis des cultures et intercultures
- Moisson des céréales et paille
- Récolte pommes de terres, bettraves, maïs,..
- Récolte de l'herbe (fenaion, ensilage)

Envie d'en savoir plus sur chacune de ces cultures ?
 Demandez à votre GAL un exemplaire de «L'agriculture au coeur du Condroz», disponible également en ligne sur : www.tiges-chavees.be

Le fumier c'est normal...

En automne et au printemps, au moment des semis des nouvelles cultures, l'agriculteur apporte à son sol du fumier, du lisier ou du compost. Objectif : enrichir en matières organiques et alimenter la future plante tout au long de sa croissance. Lorsque l'agriculteur répartit ses engrais de ferme, on dit qu'il épand. Pour cela, il dépend de la météo. Quand il pleut ou qu'il va pleuvoir, l'engrais s'intégrera en effet mieux au sol et sera plus efficace. La législation est très stricte² : elle cible les périodes, les quantités et les zones où l'épandage est autorisé.

Cela permet de protéger les cours d'eau et les eaux souterraines. Parfois le weekend est le seul moment où toutes les conditions sont réunies. Soyons donc tolérants vis-à-vis de ces odeurs de nos campagnes qui ne durent que quelques jours par an !

...mais pas sous les fenêtres !

Le stockage de fumier et du compost se fait en général en bordure de champ. Ce dépôt permet de libérer de la place à la ferme. Les tas doivent être placés à **minimum 100 m des habitations.**



² Le PGDA (Plan de Gestion Durable de l'Azote en agriculture). Plus d'infos sur protecteau.be

La vie à la ferme et dans les champs

La vie à la campagne est rythmée par les travaux agricoles.

Le saviez-vous ?

Au niveau agricole, l'emploi raisonné de produits de protection des plantes (PPP) ou «phytos» est autorisé et encadré. Leur utilisation est réglementée par de nombreuses obligations auxquelles doivent se soumettre les agriculteurs :

- ✓ La détention d'une phytoliceuse ;
- ✓ Le contrôle technique du pulvérisateur tous les trois ans ;
- ✓ L'aménagement d'un local phyto aux normes ;
- ✓ Le respect des quantités maximales de pulvérisation ;
- ✓ La protection des zones sensibles (bords de cours d'eau, écoles, hôpitaux...) ;
- ✓ Le contrôle d'une checklist.

La recherche est en train de développer des alternatives. Cependant, celles-ci impliquent parfois de nombreux ajustements pratiques et économiques au niveau des fermes. Soyons compréhensifs, tout changement prend du temps !

Pour vous informer sur ces obligations, consultez :
www.pwrp.be ou www.crphyto.be

Pourquoi de plus en plus de pulvérisations sont effectuées pendant la nuit ?

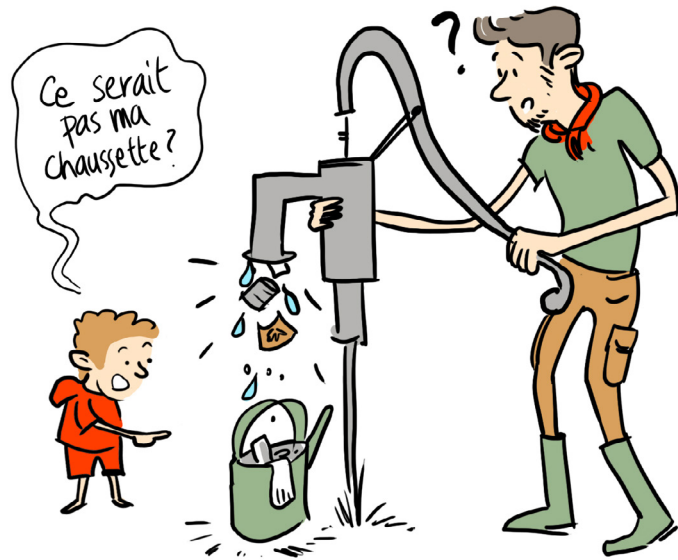
Cette pratique n'est pas une manière de traiter «clandestinement» des produits non autorisés. Au contraire : cette pratique vise à bénéficier de paramètres météo favorables (peu de vent, hygrométrie élevée) permettant de réduire significativement les doses de PPP utilisées. De plus, un pulvérisateur dans un champ ne signifie pas pour autant que ce sont des PPP qui sont épandus. Les pulvérisateurs sont aussi utilisés pour appliquer des engrais ou des oligo-éléments.



Prenons soin de notre eau

Nous vivons dans une région du monde où le climat est tempéré. De plus, en Wallonie, 85 % de l'eau du robinet est prélevée dans les nappes souterraines, ce qui en fait une eau naturellement de bonne qualité. Cette abondance nous a conduits à l'utiliser sans trop y faire attention : on utilise l'eau pour nos usages domestiques, les nettoyages en tout genre, l'industrie et puis on la rejette, dans le milieu où on la prélève.

Or la nature ne peut plus épurer toutes nos eaux usées. Cela constitue une grave menace sur nos ressources en eau en général. Nous pouvons tous agir.



22

Chaque citoyen adopte une attitude respectueuse de la qualité de l'eau en toutes circonstances. Comment ?

- ✓ En utilisant des produits d'entretien et de lessive non nocifs et biodégradables ;
- ✓ En déposant ses huiles et vieilles peintures au Recyparc ;
- ✓ En jetant ses déchets dans des poubelles plutôt que dans les caniveaux, car ceux-ci finiront dans les cours d'eau et dans la mer.

Les agriculteurs veillent à :

- ✓ Implanter des bandes d'herbe non fertilisée et non traitée le long des cours d'eau, comme l'exige la législation ;
- ✓ Réduire et/ou abandonner l'utilisation de certains produits phytosanitaires particulièrement nocifs pour la vie aquatique, dans le respect strict des distances vis-à-vis des cours d'eau et fossés selon les matières actives ;
- ✓ Clôturer les prairies pour interdire l'accès au bétail et ainsi l'arrivée d'excréments directement dans l'eau.



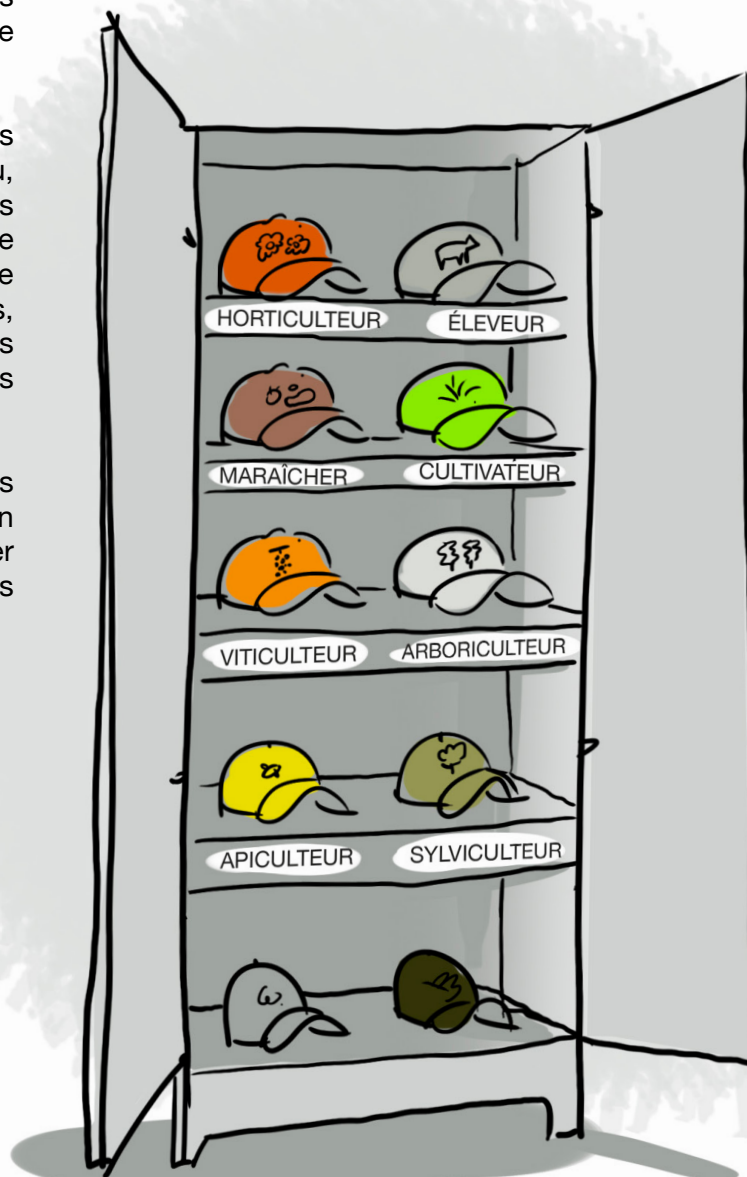
23

Plusieurs types d'agriculture

Il existe sans doute autant de types d'agriculture que d'agriculteurs. Il y a le conventionnel, le bio mais aussi l'agroécologie, l'agriculture raisonnée, régénérative...

Parmi ces catégories, certaines sont certifiées par un label reconnu, d'autres pas. Ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver en tant que consommateur. De plus, comme dans d'autres métiers, parfois, des agriculteurs effectuent des changements et se tournent vers un autre modèle.

24 Pour mieux comprendre ces nuances, la meilleure manière d'en savoir plus, c'est de s'y intéresser et d'aller à la rencontre des agriculteurs près de chez soi.



Connaissez-vous les JFO (Journées Fermes Ouvertes) et les «Apéros ruraux» ?

Le but est de se réunir dans une ferme autour d'un verre pour faire découvrir le métier d'agriculteur.

Plus d'infos sur :

- www.jfo.be
- www.facebook.com/AperosRurauxCondrozFamenne



Des communes où l'on circule paisiblement

Au cœur et aux abords des villages

Pas toujours facile d'intégrer dans la circulation des machines de plus en plus grandes, comme des camions ou des tracteurs. Chacun doit trouver sa place, en respectant les accotements et en roulant à vitesse modérée. Les enfants et les habitants pourront ainsi se déplacer à pied en toute sécurité.

Quelques conseils pour mieux se partager la route

Citoyens

✓ Laissons un espace suffisant près de l'entrée des champs afin de ne pas gêner le passage de machines notamment pendant les récoltes.

✓ Soyons tolérants sur la propreté de la route pendant ces périodes vitales pour nos agriculteurs et leur famille. Voir le calendrier des travaux agricoles.

Agriculteurs

✓ Prenons soin de la chaussée en la nettoyant dès que possible après un chargement de maïs, betteraves, pommes de terre...

✓ Laissons également un espace suffisant aux abords des entrées des chemins.

✓ Plaçons des signalisations ad hoc lors de la période des récoltes aux abords des villages. Des panneaux sont mis à disposition par la commune.

Pourquoi les tracteurs roulent-ils parfois le dimanche ou la nuit ?

Les travaux agricoles sont tributaires des saisons et des conditions climatiques. Par exemple, à l'approche d'une pluie, l'agriculteur est souvent obligé de terminer sa moisson durant la nuit. Lors de la récolte des foin, les éleveurs doivent éviter la rosée, sinon l'intérieur des ballots moisira. Les agriculteurs sont aussi tenus par un calendrier bien précis lié à la législation.



Sur les chemins de campagne

Certains chemins sont dédiés à la mobilité active (piétons, cavaliers, cyclistes) afin de favoriser ces modes de transport en toute sécurité. Les tracteurs ont souvent eux aussi accès à ces chemins de campagne. Soyons attentifs.

Des aménagements ou des parcours comme le VICIGAL ou le RAVeL sont mis en place dans nos communes pour nous aider à découvrir notre merveilleux patrimoine naturel.

Promeneurs

✓ Mettons-nous au maximum sur le côté pour laisser passer les tracteurs.

✓ Quand nous croisons un agriculteur, profitons-en pour le saluer ou même faire un brin de causette.

Agriculteurs

✓ Adaptions notre vitesse pour ne pas effrayer les autres usagers (et leurs montures).

✓ Respectons l'emprise des sentiers et des chemins lors de nos travaux agricoles.

Automobilistes

N'oublions pas que nos routes peuvent être empruntées par le bétail. Cette pratique est autorisée car les prairies de certains

agriculteurs ne se trouvent pas toujours à côté de leur étable. Restons patients et prudents afin de ne pas brusquer les animaux.

Aux abords des zones de regroupement

Nos villages s'animent tout au long de l'année grâce à de nombreux événements sportifs, festifs, sociaux, etc. C'est un plaisir de se retrouver, en respectant quelques principes.

Organisateurs

✓ Pensons à demander les autorisations communales nécessaires lorsque l'on souhaite occuper la voie publique.

✓ Annonçons aux habitants la tenue d'un événement.

✓ Mettons tout en place pour assurer la sécurité routière et le respect de l'environnement (les déchets le long des routes, par exemple).

Participants, visiteurs

✓ Utilisons les infrastructures (parking, poubelles...) prévues.

✓ Les parkings sauvages impactent la circulation de tous les véhicules (tracteurs, camions, voitures...) et des piétons. Pensons-y !

Pour conclure...

Les balades en forêt, les travaux saisonniers ou encore les kermesses de village rythment nos quotidiens. Ces réalités répondent aussi à quelques règles que nous avons essayé d'expliquer de manière pédagogique ou ludique.

Néanmoins, si certaines incompréhensions subsistent et entraînent des tensions de voisinage, contactez l'agent de quartier. Au-delà de son rôle de police, il peut intervenir comme facilitateur.

Vivre à la campagne, c'est aussi partager un environnement convivial, s'entraider, faire attention à nos voisins, aux personnes fragiles. Et si la clé pour favoriser une bonne entente entre voisins, était de se réunir autour d'un verre ou d'un bon repas... avec des produits du coin, évidemment ?

N'hésitez pas à marquer votre adhésion à ce document en le partageant autour de vous.



CONTACTS ET INFORMATIONS UTILES

Coordonnées des communes

Assesse

www.assesse.be - 083.636.899

Ciney

www.ciney.be - 083.231.010

Gesves

www.gesves.be - 083.670.300

Hamois

www.hamois.be - 083.615.230

Havelange

www.havelange.be - 083.633.167

Ohey

www.ohey.be - 085.611.231

Somme-Leuze

www.somme-leuze.be - 086.322.122

Département de la Nature et des Forêts :
081.335.822

Si vous avez encore des questions relatives à des sujets non traités dans ce document (ex : feux, sangliers...), n'hésitez pas à consulter le règlement de police de votre zone.

www.zone-police.be

Éditeurs responsables :
GAL Pays des Tiges et Chavées et GAL Condruz Famenne.
Avec la collaboration de la Fondation Rurale de Wallonie.

Une brochure réalisée par la
Fondation Rurale de Wallonie, le
GAL Pays des Tiges et Chavées et le
GAL Condroz-Famenne.

Fondation Rurale de Wallonie
Rue de Hiétine, 2
5370 Havelange
083.660.770
condroz@frw.be
www.frw.be

GAL Pays des Tiges et Chavées
Rue de la Pichelotte, 9D
5340 Gesves
083.670.341
info@tiges-chavees.be
www.tiges-chavees.be

GAL Condroz Famenne
Rue d'hubinne, 25
5360 Hamois
0486.527455
coordination@condroz-famenne.be
www.condroz-famenne.be

Avec le soutien de :



Wallonie

Fonds européens agricoles pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.